

Station Attendants & Cabin Service and Cleaning Attendants - Open House Contest  
**OFFICIAL CONTEST RULES AND REGULATIONS**

The **Station Attendants & Cabin Service and Cleaning Attendants - Open House Contest** (the "**Contest**") is brought to you by Air Canada (the "**Contest Sponsor**"). The Contest starts on December 10th 2018 at 12:01 p.m. EST and closes on December 13th 2018 at 7:59 p.m. EST (hereinafter, the "**Contest Period**").

### **1. Eligibility**

The Contest is open to all Canadian residents having reached the legal age of majority in their province or territory of residence prior to the Contest Period (an "**Eligible Participant**"). Employees, representatives or agents of Air Canada and its subsidiaries and affiliates, media partners, advertising and promotional agencies, and members of the immediate family (parents, children, siblings and spouse, regardless of where they are domiciled) of any of the aforementioned and persons with whom any of the aforementioned are domiciled are not eligible to enter the Contest.

### **2. How to participate in the Contest**

No Purchase Necessary.

Eligible Participants are automatically entered in the Contest on-site during the Station Attendants & Cabin Service and Cleaning Attendants - Open House on December 10, 2018 in Toronto at Sheraton Gateway Hotel in Toronto International Airport, Terminal 3, Toronto AMF, Box 3000, Ontario, L5P 1C4 or on December 13, 2018 in Vancouver at Executive Hotel Vancouver Airport, 7311 Westminster Hwy, Richmond, BC V6X 1A3 by accomplishing the following:

- Attending the Station Attendants & Cabin Service and Cleaning Attendants - Open House in Toronto at Sheraton Gateway Hotel in Toronto International Airport, Terminal 3, Toronto AMF, Box 3000, Ontario, L5P 1C4 (December 10, 2018) or in Vancouver at Executive Hotel Vancouver Airport, 7311 Westminster Hwy, Richmond, BC V6X 1A3 (December 13, 2018)
- Complete an in-person interview
- Pass the medical evaluation.
- Obtain the RAIC and pass the background check successfully
- Pass the Air Canada training

### **3. Grand Prize**

There is one grand prize (the "Grand Prize") to be won consisting of a pair of Economy Class round-trip tickets on any flight operated by Air Canada in North America (including, flights operated under the Air Canada Express banner and operated by Air Canada rouge) from the major Canadian airport served by Air Canada closest to the winner's place of residence. Flight reservation is subject to availability and must be booked 21 days prior to departure. Tickets are subject to deplanement in the event of irregular operations downgauge and/or oversells. Travel does not qualify for Aeroplan mileage accumulation or for mileage accumulation in any other frequent flyer program. No changes permitted to reservations once date of travel is confirmed or ticket has been issued. Grand Prize can only be used if the winner is a current active employee of the Contest Sponsor.

---

The Grand Prize winner is responsible for all fuel, insurance, surcharges, taxes, fees and other applicable charges with a credit card at time of booking. The Grand Prize winner and their travelling companion are responsible for: any and all costs, expenses and taxes not expressly described herein including, without limitation, applicable local air departure taxes, ground transportation, gratuities, merchandise, telephone calls, personal expenses of any nature for overnight layover, meals and beverages, service charges, in-flight meals and entertainment; costs incurred to and from the departure point as the Grand Prize originates and terminates there, obtaining sufficient personal travel insurance prior to departure, if desired; obtaining and carrying all necessary travel documentation, such as passports and visas and complying with customs immigrations regulations. The use of upgrade certificates is not permitted for flights. Use of the airfare tickets are subject to Air Canada's general conditions of carriage publicly available at [www.aircanada.com](http://www.aircanada.com).

Grand Prize must be accepted as awarded and may not be sold, transferred or converted to cash and will not be refunded if unused. No substitutions, changes or extensions are permitted. Contest Sponsor reserves the right at its sole discretion to substitute the Grand Prize for one of equal or greater value or to allow a Grand Prize transfer.

#### **4. Grand Prize Draw**

A random draw from all entries received from Eligible Participants during the Contest Period to select the winner(s) of the Prize will be held at Contest Sponsor's offices located at 7373 Cote-Vertu West Blvd, Saint-Laurent, Quebec, Canada on March 30<sup>th</sup> 2019 at 1:00PM EST. The odds of winning the Prize will depend upon the total number of entries received from Eligible Participants during the Contest Period.

#### **5. Claiming of Grand Prize**

In order to be declared a winner and be able to claim the Prize, the Eligible Participant selected by random draw will be contacted by telephone or by e-mail by the Contest Sponsor or one of its agents or representatives, shortly following the draw and must confirm acceptance as a selected Eligible Participant within three (3) calendar days of contact. If the selected Eligible Participant cannot be contacted, another Eligible Participant will be selected by way of random draw. Before being declared a winner, each selected Eligible Participant will be required to answer a time-limited mathematical skill-testing question and sign a release and waiver form confirming, without limitation, that:

- He/she complies with the eligibility requirements;
- he/she has read the Contest rules and regulations and complies completely;
- he/she accepts the Prize as awarded;
- he/she acknowledges the Contest Sponsor's right to publish his/her picture, name and city of residence without compensation other than the Prize offered;
- he/she successfully answers a time-limited mathematical skill-testing question; and
- he/she releases and agrees to hold harmless of all liability the Contest Sponsor and its respective subsidiaries and affiliates, media partners, advertising, promotional agencies and each of the foregoing entities' directors, officers, employees, contractors and agents.

- 
6. No correspondence will be undertaken except with the selected Eligible Participants whose Eligible Entry was drawn. Once an Eligible Participant is declared a winner by Contest Sponsor, Contest Sponsor will send the Eligible Participant a letter containing the details on how to redeem the his/her Prize (i.e. reservation of the flights).

## **7. General Terms and Conditions**

All entries submitted, and all information provided, by Eligible Participants must be complete and accurate. Contest Sponsor will not be held responsible for any technological malfunctions, telephone or internet interruptions and/or any late/incomplete/erroneously completed Prize claims or release and waiver forms.

The contents of all entries submitted become property of the Contest Sponsor. Contest Sponsor reserves the right to use the contents of entry submissions provided by entrants, for editorial, advertising, marketing and promotional purposes, without further compensation or notice, unless prohibited by law. Each Eligible Participant grants permission for Sponsor to use the contents of his/her entry submission including name and address for editorial, advertising, marketing and promotional purposes in any and all media now known or hereafter discovered, worldwide, in perpetuity, without compensation, notification or permission.

By entering the Contest, Eligible Participants expressly consent to the Contest Sponsor, media partners, advertising and promotional agencies, storing, sharing and using the personal information submitted with his/her entry only for the purpose of administering the Contest and in accordance with the Contest Sponsor's Privacy Policy publically available on Contest Sponsor's website.

All entries are subject to verification by the Contest Sponsor and may be disqualified if they are received outside of the Contest Period, are incomplete, illegible, irregular, photocopied or otherwise reproduced, submitted through illicit means or if they contain any false statements, or do not conform to or satisfy to any condition of these Contest rules and regulations.

By entering the Contest, Eligible Participants agree that the Contest Sponsor reserves the right to publish without compensation the full name, city of residence, and photograph of all winners and Eligible Participants waive all rights with respect to printed, broadcast and other forms of publicity. Eligible Participants further agree that all entries submitted and their content become the property of the Contest Sponsor and will not be returned.

Eligible Participants agree to be bound by all decisions of the Contest Sponsor regarding the Contest which shall be final and binding in all respects.

Eligible Participants agree that the Contest Sponsor is not liable for any incorrect or inaccurate transcription of entry information or for any error or malfunction of any kind in connection with the Contest. If the Contest is not capable of running as planned for any reason, including tampering, unauthorized intervention, fraud, technical failures, or any other cause, the Contest Sponsor reserves the right, at its sole discretion, to, without advance notice, terminate or suspend the Contest, in whole or in part, or modify it in any way, without any further obligations to Eligible Participants. Furthermore, if the Contest Sponsor determines, at its sole discretion, that any entry compromises the integrity of the Contest, the Contest Sponsor reserves the right to

---

disqualify the entry at issue or terminate the Contest in its entirety without any further obligations to Eligible Participants. The Contest Sponsor further reserves the right, at its sole discretion, to disqualify any individual from the Contest and to ban the individual from any future contest of the Contest Sponsor who it finds or believes to be tampering with the entry process or the operation of the Contest; to be acting in violation of the Contest rules and regulations or in an unsportsmanlike or disruptive manner, or with intent to annoy, abuse, threaten or harass any other person.

By entering this Contest, Eligible Participants agree to release and hold harmless the Contest Sponsor its respective subsidiaries and affiliates, media partners, advertising and promotional agencies and each of the foregoing entities' respective directors, officers, employees, agents, representatives, successors and assigns from any liability in connection with the Contest or, if declared a winner, the Prize awarded and use thereof.

The Contest is subject to federal, provincial and local rules and regulations.

Eligible Participants may obtain the Prize winners' names between March 30<sup>th</sup>, 2019 and April 1<sup>st</sup>, 2019, by addressing their request, accompanied by a self-addressed envelope with sufficient postage to:  
Sourcing, YUL1213, 7373 boul.de la Côte-Vertu Ouest, Saint-Laurent, QC H4S 1Z3  
Canada.

---

Concours - Préposés d'écales & Préposés entretien et nettoyage – Portes ouvertes

## **RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS**

Le Concours - Préposés d'écales & Préposés entretien et nettoyage – Portes ouvertes (le « **concours** ») est commandité par Air Canada (ci-après le « **commanditaire du concours** »). Le concours débute le 10 décembre 2018 à 12 :01 p.m. EST et se termine le 13 décembre 2018 à 7:59 p.m. EST (la « **période du concours** »).

### **8. Admissibilité**

Le concours s'adresse à tous les résidents du Canada ayant atteint l'âge légal de majorité dans leur province ou leur territoire de résidence avant la période du concours (le « participant admissible »). Les employés, représentants ou agents d'Air Canada et les filiales et sociétés affiliées, partenaires médias et agences de publicité et de promotion de chacune des entités qui précèdent, ainsi que les membres de la famille immédiate (parents, enfants, frères et sœurs, et conjoint, quel que soit leur lieu de résidence) de ces employés, représentants et agents et des personnes avec lesquelles ceux-ci sont domiciliés, ne sont pas admissibles au concours.

### **9. Comment participer au concours**

Aucun achat nécessaire.

Les participants admissibles sont automatiquement inscrits au concours sur place pendant la journée portes ouvertes du 10 décembre 2018 à l'hôtel Sheraton Gateway de l'aéroport international de Toronto, Terminal 3, Toronto AMF, C.P. 3000, Ontario, L5P 1C4 ou le 13 décembre 2018 à Vancouver au Executive Hotel Vancouver Airport, 7311 Westminster Hwy, Richmond, BC V6X 1A3 en accomplissant ce qui suit :

- Participer aux portes ouvertes Préposés d'écales & Préposés entretien et nettoyage à Toronto à l'hôtel Sheraton Gateway à l'aéroport international de Toronto, Terminal 3, Toronto AMF, C.P. 3000, Ontario, L5P 1C4 (10 décembre 2018) ou à Vancouver au Executive Hotel Vancouver Airport, 7311 Westminster Hwy, Richmond, BC V6X 1A3 (13 décembre 2018)
- Réaliser une entrevue en personne
- Réussir l'évaluation médicale.
- Obtenir une CIZR et réussir la vérification des antécédents judiciaires.
- Réussir la formation d'Air Canada

### **10. Grand Prix**

Il y a un (1) grand prix (le « **grand prix** ») à être gagné, qui consiste en une paire de billets d'avions aller-retour en classe économique sur un vol opéré par Air Canada en Amérique du Nord (y compris les vols assurés par Air Canada rouge ou sous la marque Air Canada Express) de l'aéroport canadien le plus près de la résidence du gagnant qui dessert Air Canada. La réservation du vol est soumise à la disponibilité et doit être réservé au plus tôt 21 jours avant le départ. Les billets peuvent faire l'objet d'un débarquement en cas d'opérations irrégulières de changements d'appareils et/ou de surventes. Aucun mille Aéroplan ni aucun mille ou point d'un autre programme de fidélisation ne sera accordé au voyage. Aucune modification de réservation ne sera permise une fois la date de voyage confirmée ou le billet délivré. Le Grand Prix peut seulement être utilisé si le gagnant est employé actif du commanditaire du concours.

Le gagnant du grand prix est responsable pour les frais reliés au carburant, assurance, taxe, honoraires et autres frais applicables avec une carte de crédit au moment de la

---

réservation. Le gagnant ainsi que son compagnon de voyage sont responsables de ce qui suit: les frais, dépenses et taxes qui ne sont pas stipulés aux présentes, notamment l'hébergement, les taxes de départ applicables; le transport terrestre; les pourboires; les achats; les appels téléphoniques; les dépenses personnelles de quelque nature que ce soit pour la nuitée; les repas et les boissons; les frais de gestion; les repas spéciaux à bord et le divertissement, les frais de déplacement pour se rendre au départ et à destination de l'aéroport d'origine et en revenir; la souscription, au besoin, à une assurance voyage suffisante, avant le départ; l'obtention de tous les documents de voyage nécessaires, tels que passeports et visas, ainsi que les frais liés à la conformité aux règles de douane et d'immigration. L'utilisation de certificats de surclassement n'est pas permise. L'utilisation des billets d'avion est assujettie aux conditions générales de transport d'Air Canada, que le public peut consulter sur le site [www.aircanada.com](http://www.aircanada.com).

Les prix doivent être acceptés tel qu'attribués; ils ne peuvent être vendus, transférés ou monnayés, et ils ne seront pas remboursés s'ils ne sont pas utilisés. Aucune substitution, modification ou extension n'est permise. Le commanditaire du concours se réserve le droit, à sa seule discrétion, de substituer à chaque prix un autre prix de valeur égale ou supérieure.

### **11. Tirage du grand prix**

Un tirage au hasard parmi toutes les inscriptions reçues des participants admissibles pendant la période du concours afin de sélectionner le gagnant du prix sera tenu au bureau de l'administrateur du concours situé au 7373 Boul. de la Côte-Vertu Ouest, Saint-Laurent, QC, Canada le 30 mars 2019 à 13 :00 EST. Les chances de gagner le prix dépendront du nombre total de participations reçues par les participants admissibles pendant la période de concours.

### **12. Réclamation du grand prix**

Afin d'être déclaré gagnant et de pouvoir réclamer le grand prix, le participant admissible qui aura été sélectionné en sera informé par le commanditaire du concours ou l'administrateur du concours ou l'un de ses agents, mandataires, par téléphone ou par courriel peu après le tirage et doit confirmer son acceptation comme participant admissible sous les trois (3) jours calendrier suivant contact. S'il s'avère impossible de communiquer avec le participant admissible qui aura été sélectionné, un autre participant admissible sera sélectionné par tirage au sort. Avant d'être déclaré gagnant, chaque participant admissible sélectionné devra répondre correctement, dans un délai limité, à une question réglementaire d'arithmétique, puis signer un formulaire de renonciation et de décharge confirmant notamment :

- qu'il/elle se conforme aux exigences d'admissibilité;
- qu'il/elle a lu le règlement du concours et qu'il s'y conforme en tous points;
- qu'il/elle accepte le prix tel qu'il est attribué;
- qu'il/elle reconnaît au commanditaire du concours le droit de publier sa photo, son nom et son adresse sans autre compensation que le prix offert;
- qu'il/elle a répondu correctement à une question d'arithmétique en temps limité;
- qu'il/elle libère et accepte de dégager de toute responsabilité le commanditaire du concours, l'administrateur du concours et

---

respectivement ses filiales et ses sociétés affiliées, ses partenaires médias et ses agences de promotion, ainsi que chacun des administrateurs, dirigeants, employés, entrepreneurs et mandataires de ces entités.

**13.** Aucune correspondance ne sera effectuée, sauf avec le participant admissible sélectionné dont l'inscription admissible a été tirée. Une fois le participant admissible déclaré gagnant par le commanditaire du concours, celui-ci enverra au participant admissible une lettre contenant les détails concernant la réclamation du prix (e. g. la réservation des vols).

#### **14. Conditions générales**

Toutes les inscriptions soumises ainsi que les informations fournies par les participants admissibles doivent être complétées et exactes. Le commanditaire du concours ne sera pas tenu responsable pour toute mal fonction technologique, interruption Internet ou téléphonique, ainsi que pour toute réclamation de prix ou formulaire de déclaration et de décharge tardif, incomplet ou erroné.

Le contenu de toutes les inscriptions soumises devient la propriété du commanditaire du concours. Le commanditaire du concours se réserve le droit d'utiliser le contenu de toutes les inscriptions soumises par les participants admissibles à des fins éditoriales, publicité et marketing promotionnel, sans rémunération ou préavis, sauf si la loi l'interdit. Chaque participant admissible autorise au commanditaire et ses représentants (incluant le commanditaire du concours) d'utiliser le contenu de leur participation, y compris nom et adresse à des fins éditoriales, publicité et marketing promotionnel dans tous les médias connus ou par la suite découvert, à l'échelle mondiale, à perpétuité, sans rémunération, notification ou autorisation.

En participant au concours, les participants admissibles consentent expressément au commanditaire du concours, l'administrateur du concours, partenaires médias, aux agences de publicité et de promotion, au stockage, partage et à l'utilisation de l'information personnelle soumise par sa participation uniquement dans le but d'administrer le concours et conformément à la politique de confidentialité du commanditaire du concours disponible sur le site web du commanditaire du concours.

Tous les inscriptions peuvent être vérifiées par le commanditaire du concours et être invalidées si elles sont reçues en dehors de la période du concours, si elles sont incomplètes, illisibles, irrégulières, photocopiées, reproduites d'une façon quelconque ou soumises par des moyens illicites, si elles contiennent de fausses déclarations, ou si elles ne se conforment pas ou ne satisfont pas aux présentes conditions du concours.

En s'inscrivant au concours, les participants admissibles conviennent que le commanditaire du concours se réserve le droit de publier, sans rémunération, le nom, le nom de la ville et la photo du gagnant, et les participants admissibles renoncent à tous les droits d'impression et de diffusion, et à toute autre forme de publicité. Les participants admissibles conviennent en outre que toutes les inscriptions soumises et leur contenu deviennent la propriété du commanditaire du concours et ne leur seront pas rendus.

---

Les participants admissibles acceptent de respecter toutes les décisions du commanditaire du concours et/ou l'administrateur du concours relativement au concours, lesquelles sont exécutoires à tous égards.

Les participants admissibles conviennent que le commanditaire du concours ne sera tenu responsable de la transcription incorrecte ou inexacte des renseignements figurant sur les inscriptions, ni de toute erreur ou anomalie reliée au concours. Si le concours ne peut se dérouler comme prévu, pour quelque raison que ce soit, y compris des falsifications, des interventions non autorisées, des fraudes, des défaillances techniques ou toute autre cause, le commanditaire du concours se réserve le droit, à sa seule discrétion et sans préavis, de suspendre le concours ou d'y mettre fin, en tout ou en partie, ou de le modifier de quelque façon que ce soit, sans autre obligation envers les participants admissibles. En outre, si le commanditaire du concours estime, à sa seule discrétion, qu'une inscription compromet l'intégrité du concours, il se réserve le droit d'annuler l'inscription en cause ou de mettre fin au concours dans son ensemble, sans autre obligation envers les participants admissibles. Le commanditaire du concours se réserve par ailleurs le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier du présent concours toute personne, et de la bannir de tous les concours qu'il pourrait organiser ultérieurement, s'il établit ou soupçonne que cette personne soit intervenue de façon illicite dans le processus d'inscription ou dans le fonctionnement du concours; qu'elle agisse en violation du règlement officiel du concours ou d'une manière antisportive ou perturbatrice; ou qu'elle ait l'intention d'importuner, d'abuser, de menacer ou de harceler une autre personne.

En participant au concours, les participants admissibles acceptent de dégager de toute responsabilité, relativement au concours ou, s'ils sont déclarés gagnants au prix attribué et à son utilisation, le commanditaire du concours et l'administrateur du concours et respectivement chacun de ses filiales et ses sociétés affiliées, ses partenaires médias, ses agences de publicité et de promotion, et chacun des administrateurs, dirigeants, employés, mandataires, représentants, successeurs et ayants droit des entités respectives.

Le concours est régi par la réglementation fédérale, provinciale et locale en vigueur.

Les participants admissibles peuvent obtenir le nom du/des gagnant(s) entre le 30 mars 2019 et le 1 avril 2019 en faisant parvenir une demande écrite accompagnée d'une enveloppe-réponse suffisamment affranchie à l'adresse suivante :  
Sourcing, YUL1213, 7373 boul. de la Côte-Vertu Ouest, Saint-Laurent, QC H4S 1Z3  
Canada.